

Note explicative – octobre 2021

Mode de fonctionnement de la restauration et de l'hébergement à l'attention du stagiaire

Le site de Vallon Pont d'Arc du CREPS vous offre des services d'hébergement et de restauration. Lorsque votre inscription à une formation est définitive, vous recevrez via votre espace personnel [un formulaire de réservation d'hébergement et restauration](#).

Dans le contexte actuel lié aux mesures sanitaires (COVID-19) et aux travaux de réhabilitation des logements sur le site de Vallon-Pont-d'Arc, **la capacité d'hébergement est limitée à 30 personnes** (chambres collectives en priorité).

Si vous souhaitez bénéficier d'une chambre individuelle (capacité de 12 chambres), un supplément vous sera demandé.

Attention, en raison de l'absence de poste de surveillant, vous ne pourrez pas être hébergé si vous êtes mineur.

Rappel du règlement intérieur

Extrait règlement intérieur spécifique au stagiaire en formation, mise à jour au 30 avril 2020

Article 116.

Sur le site de Vallon-Pont-d'Arc, pour des raisons d'intendance et d'organisation pédagogique, tous les stagiaires en formation professionnelle **sont soumis au régime de la demi-pension**.

Article 117.

Lors de stages organisés à l'extérieur du site de Vallon-Pont-d'Arc : **le stagiaire doit se conformer aux modalités d'hébergement organisées par le coordonnateur de formation**. Cela peut se traduire par une obligation d'hébergement dans une structure d'accueil identifiée.

Article 114.4.

(...) Il est formellement interdit de faire du camping sauvage à l'extérieur de l'enceinte

Réservation d'une chambre au CREPS

La réservation d'un hébergement sur le site de Vallon-Pont-d'Arc, induit **automatiquement un régime en pension complète** (selon votre calendrier de formation).

Pour bénéficier de cette offre, vous devrez renseigner le *formulaire de réservation d'hébergement et restauration* ci-joint et le renvoyer à accueil.vallon@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr, **15 jours avant le début de votre formation**.

Si **vous souhaitez arriver la veille de votre séjour ou le prolonger**, veuillez prévenir directement l'accueil, au plus tard, le **mercredi de la semaine précédente**, par courriel (accueil.vallon@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr).

Lorsque **plus aucun des hébergements possibles n'est disponible**, les agents de l'accueil vous informeront dans les 15 jours du dépôt de votre réservation.

Si **vous êtes stagiaire via PARCOURSUP ou bénéficiez d'une convention avec votre employeur (ARD, PGHM, CRS...)**, le CREPS se chargera de réserver une chambre auprès d'un de nos partenaires. Vous n'aurez aucune démarche à effectuer et aucun supplément de prix vous sera demandé.

Sinon, vous devrez rechercher, réserver et régler directement un hébergeur. Vous trouverez un large choix sur : <https://www.pontdarc-ardeche.fr/hebergements-ardeche>

Formules

sous réserves de disponibilités et tarifs applicables jusqu'au 31 décembre 2021

Formules demi-pension							
Déjeuner		5.00 € / repas				Obligatoire	
Déjeuner et dîner (sans nuitée)		12,00 € / jour				Optionnel	
Formule pension complète (PC) en chambre collective* (1 PC : dîner + nuitée + petit déjeuner + déjeuner)							
SEMAINE 2 JOURS*		SEMAINE 3 JOURS*		SEMAINE 4 JOURS*		SEMAINE 5 JOURS*	
1 PC	1 déjeuner	2 PC	1 déjeuner	3 PC	1 déjeuner	4 PC	1 déjeuner
32 €	5 €	43 €	5 €	74 €	5 €	105 €	5 €
37 €		48 €		79 €		110 €	
Formule pension complète (PC) en chambre individuelle (1 PC : dîner + nuitée + petit déjeuner + déjeuner)							
SEMAINE 2 JOURS*		SEMAINE 3 JOURS*		SEMAINE 4 JOURS*		SEMAINE 5 JOURS*	
1 PC	1 déjeuner	2 PC	1 déjeuner	3 PC	1 déjeuner	4 PC	1 déjeuner
40 €	5 €	80 €	5 €	120 €	5 €	160 €	5 €
45 €		85 €		125 €		165 €	

* : Comme la formule PC commence toujours à partir du dîner du 1^{er} jour, on ajoute le déjeuner du 1^{er} jour pour couvrir la globalité des prestations

Fonctionnement et modalités de règlement

Accès au service Restauration -hébergement

- Dès le 1er jour sur site, un badge nominatif pour l'accès au self et/ou aux hébergements, vous sera remis à l'accueil.
 - **Ce badge sera à conserver pendant toute la durée de la formation.**
- NB : En cas de perte, il vous sera facturé 40.00 €

Modalité de règlement :

- **Demi-pensionnaires** (déjeuner uniquement ou déjeuner et dîner)

Le tarif du repas est à l'unité (5€ le repas du midi et 7€ le repas du soir)

Votre badge nominatif doit être crédité avant l'accès au self auprès de l'agence comptable ou directement par CB à la borne située à l'entrée de la salle de restauration

- **Pensionnaires**

Les tarifs hebdomadaires sont forfaitaires (grille tarifaire ci-dessus).

Le règlement sera effectué, auprès de l'agence comptable, à réception de la facture mensuelle qui vous sera adressée par courriel: